



2021

RAPPORT
sur la situation de la communauté
d'agglomération de l'Albigeois en matière de
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS

www.grand-albigeois.fr

Sommaire

ÉDITORIAL	3
CADRE RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
NOS OUTILS DE PILOTAGE POUR AGIR	6
NOS ACTIONS ET NOS PERSPECTIVES	8
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
» Développer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle.....	10
» Optimiser les consommations énergétiques des équipements et bâtiments communautaires	11
» Rénover le parc d'éclairage public	13
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES RESSOURCES ET DES MILIEUX	14
» Assainissement, gestion des eaux pluviales	14
» Amélioration de l'efficacité du réseau de distribution d'eau potable.....	15
» Gestion des accotements de voirie.....	15
» Engagement en faveur de la biodiversité	16
PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	17
» Le projet de rénovation urbaine <i>Cantepau demain</i>	17
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS	20
» Répondre à la diversité des besoins en logement.....	20
» Soutenir la rénovation énergétique du parc de logements.....	21
» Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville d'Albi.....	21
» Amélioration des services aux publics	21
DÉVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	23
» Une démarche d'économie circulaire engagée.....	23
» Accompagnement à la numérisation des activités économiques.....	24
» Démarche d'économie sociale et solidaire	25
DÉMARCHES EXEMPLAIRES ET RESPONSABLES DE LA COLLECTIVITÉ	26
» Encourager les déplacements domicile-travail à vélo	26
» Mise en place du télétravail.....	26
» Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés	26
» Développer la dématérialisation et améliorer le travail collaboratif.....	27
» Utiliser des logiciels open-source	27
» Réduire les consommations énergétiques du parc automobile.....	27
» Favoriser l'implication des citoyens et sensibiliser aux enjeux de transition écologique.....	28
ANNEXE 1 : CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	30
ANNEXE 2 : LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	31

Éditorial

Depuis sa création, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'attache à porter l'enjeu du développement durable, à la fois à travers ses compétences propres, et à travers la dynamique territoriale qu'elle peut impulser avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Plus que jamais, le développement durable doit s'inscrire dans nos politiques publiques, afin de proposer un modèle de développement permettant à notre territoire de faire face aux enjeux actuels : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, développement économique responsable, cohésion et équité sociale.

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a porté des projets environnementaux, par exemple :

- la validation du projet de plan Climat-Air-Énergie territorial par le Conseil Communautaire,
- la signature d'un engagement en faveur de la biodiversité,
- le lancement d'un fonds carbone local, le lancement d'une étude des déplacements de la grande faune sur le territoire...

Mais aussi des actions en développement économique raisonné :

- la remise des diplômes Éco-Défis aux artisans du territoire engagés dans la transition écologique,
- la signature d'un contrat d'objectifs territorial ciblant à la fois les démarches d'économie circulaire et Climat-Air-Énergie,
- la mise en œuvre des achats groupés d'énergie
- la poursuite du déploiement des composteurs individuels et collectifs

Et des actions de cohésion sociale :

- le projet de rénovation urbaine Cantepau Demain
- le projet « Savoir nager dans le Tarn Nord »
- le relais assistantes maternelles

Au delà de ces projets, l'action de la communauté d'agglomération de l'Albigeois passe aussi par le fonctionnement au quotidien des services de l'Agglomération, et la façon dont ils prennent en compte cette transition écologique : mise en place du fauchage raisonné sur les bords de voirie, gestion différenciée des zones d'activité, recrutement d'un économe de flux pour maîtriser la consommation des bâtiments communautaires, déploiement de l'extinction en cœur de nuit de l'éclairage public...

Le rapport annuel sur la situation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de développement durable apporte un éclairage de nos engagements et actions, en suivant sur le long terme différents indicateurs, ainsi qu'en détaillant les actions portées sur l'année par les services sur cette thématique. Il permet de vérifier si nous allons effectivement dans la bonne direction, à la bonne vitesse et donc avec la bonne ambition.

Bonne lecture à tous.

Camille DEMAZURE

*Vice-président délégué
au Développement durable,
à la Biodiversité et
à la Maîtrise énergétique*

Cadre réglementaire du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

La promotion du développement durable dans les politiques publiques est inscrite dans la charte de l'environnement adoptée en 2005 précise : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le décret du 17 juin 2011 issu de la loi Grenelle 2 prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.



Les 5 finalités du développement durable

- » Lutte contre le changement climatique
- » Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- » Promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations
- » Amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement de tous les êtres humains
- » Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il comporte à la fois :

- » le bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire,
- » le bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Ce rapport, présenté au moment du débat d'orientation budgétaire, permet aux élus de justifier leurs choix au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

LES PRINCIPALES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- » **La loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009**
Des engagements chiffrés sont pris sur le climat, les bâtiments, l'énergie, les déchets et la biodiversité à différents horizons.
- » **La loi dite « Grenelle II » du 11 juillet 2011**
Elle complète et territorialise la loi dite « Grenelle I ». Elle instaure notamment la mise en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), des plans climat-énergie territoriaux (PCET) et l'obligation de réaliser des bilans carbone pour certains types d'établissements privés et publics.
- » **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015**
Cette loi doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et de renforcer son indépendance énergétique grâce à une série de mesures portant notamment sur la rénovation

des bâtiments, le développement des transports propres, la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la sûreté nucléaire et la simplification des procédures.

- » **La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021**

Cette loi intègre dans le droit français un certain nombre de mesures en faveur de la transition écologique dans le domaine du logement, de l'alimentation, des déplacements, du travail... Certaines de ses dispositions sont applicables immédiatement, d'autres prendront effet progressivement au cours de la décennie.



Nos outils de pilotage pour agir

Deux outils complémentaires permettent de planifier et d'animer la dynamique d'action de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de transition écologique et énergétique sur les prochaines années : **le plan climat air énergie territorial et le contrat de transition écologique**. Principalement orientés sur des problématiques environnementales, ils intègrent également des aspects économiques et sociaux, complémentaires les uns des autres pour assurer une véritable transition sur le territoire.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) : un outil de planification à long terme

Le PCAET de l'Albigeois a été validé par le conseil communautaire en juin 2021, et sera effectif dans le courant de l'année 2022, après l'intégration des retours de l'Autorité environnementale. Il succédera au Plan climat énergie territorial approuvé en 2013.

Son programme d'actions, établi sur 6 ans, s'articule autour de 5 axes stratégiques visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du territoire à ces changements :

1. Faire de l'agglomération albigeoise un territoire économe en ressources
2. Relocaliser la production d'énergie
3. Développer une mobilité durable
4. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
5. Coordonner et accompagner la transition énergie-climat sur le territoire

Les actions inscrites au PCAET visent le développement de la production d'énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire, ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat et du patrimoine non résidentiel. Le programme d'actions intègre également des projets visant à diminuer les déplacements sur le territoire en revitalisant les centres-bourgs, à favoriser les mobilités douces et les transports collectifs et à optimiser les modes de motorisation écologiques. Dans un objectif d'améliorer le cadre de vie et la résilience du territoire, des actions sont mises en œuvre pour assurer une gestion durable des ressources en eau, le développement du potentiel de séquestration carbone des sols, un développement de la production agricole locale et la préservation de la biodiversité.

Enfin, un développement de modes de gouvernance participative sur la transition écologique et énergétique du territoire est recherché.

Le contrat de transition écologique (CTE) : une démarche volontaire



Démarche de partenariat entre l'État et les territoires, les CRTE ont vocation à associer collectivités, entreprises et associations

pour traduire l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a été retenue lors de l'appel à projets du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Elle a initialement signé en décembre 2019, pour une durée de trois ans, un contrat de transition écologique (CTE), qui est venu compléter l'action du PCAET pour les acteurs du territoire, et renforcer la dynamique d'actions en faveur de la transition écologique.

Le CTE intégrait 23 actions portées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et 12 partenaires publics et privés (chambres consulaires, entreprises, fédération professionnelle, bailleur social, universités...) autour de l'énergie, des mobilités et de la gestion durable des ressources. A partir de 2022, le CTE a été intégré dans le nouveau Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), qui vise à rassembler plusieurs des contrats entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, l'État, la Région et le Département. Ce contrat permet de valoriser les projets de l'Agglomération, mais également de faire émerger de nouvelles actions

portées par les acteurs locaux, notamment privés. Il crée ainsi un lien entre l'économie et l'écologie, démontrant que la transition écologique peut être un levier de développement pour le territoire.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DU GRAND ALBIGEOIS, OÙ EN EST-ON ?



Lutte contre le changement climatique

DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Les transports urbains, l'allié principal des nouvelles mobilités

Équipements, itinéraires, services : le réseau de transports urbains libéA est en constante évolution pour s'adapter, anticiper les besoins et séduire de nouveaux usagers. 1,5 million de voyages dans les bus de l'Agglomération en 2021, un chiffre qui se rapproche de la fréquentation pré-pandémie malgré un impact toujours existant sur le début de l'année.



Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fréquentation annuelle transports urbains	1 200 000	1 300 000	1 350 000	1 350 000	1 450 000	1 550 000	1 650 000	1 100 000	1 500 000

Aux heures de pointe la fréquence de passage des bus est de quinze minutes sur les cinq axes structurants du réseau, permettant une desserte des centres urbains et des parkings-relais, offrant ainsi une alternative aux déplacements en voiture individuelle. En 2021, pour compléter l'offre de transports en commun, une nouvelle ligne périurbaine a été créée entre Carlus et Albi.

Le service de Transport à la Demande (TAD) a aussi été totalement repensé : système zonal avec déplacements possibles de bourg à bourg, horaires libres, réservation par internet et application mobile jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Des services voyageurs renforcés

Le système billettique

En 2021 la grille tarifaire est restée inchangée. Boutique en ligne et M-Ticket sont des solutions dématérialisées qui permettent de limiter les déchets associés aux tickets physiques et favorisent l'attractivité du service des transports pour les voyageurs occasionnels.

Une expérimentation du billet sans contact (BSC) a également été mise en place dans le cadre de congrès ou de manifestations sportives.

L'information voyageurs

Une nouvelle marque mobilité, **libéA**, a été créée afin de bien identifier les services. Tous les autobus ont été floqués aux couleurs de cette marque.

Le service d'alertes SMS gratuit compte en 2021 plus

Nos actions et nos perspectives

de 1 500 abonnés. Ce service permet aux usagers d'être informés en temps réel de toute perturbation sur les lignes de bus qu'ils empruntent. Il permet aussi d'être alerté lorsque le solde de voyages sur une carte de transports est inférieur à cinq.

Quinze bornes d'informations voyageurs installées sur les arrêts les plus fréquentés permettent d'informer l'utilisateur en temps réel du prochain passage des bus, du retard éventuel et de toute information relative à l'état du réseau.

Déploiement de bus hybrides

Trois bus hybrides de 12 m ont été mis en service en 2021. Trois bus supplémentaires ont été commandés. Il s'agit d'investissements conséquents pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le coût unitaire d'un bus étant de 270 000 € HT. Le renouvellement de la flotte de bus (34 au total en 2021) s'effectue progressivement. Ces bus intègrent un dispositif automatique de démarrage/arrêt du moteur grâce à une technologie dite d'hybridation légère. En complément de l'économie réalisée en termes de consommation de carburant, les bénéfices de ce type de technologie reposent sur la diminution des émissions polluantes et du niveau sonore du véhicule durant toutes les phases d'arrêt et d'immobilisation du véhicule.



Le vélo, une réelle alternative à la voiture

Sur le territoire albigeois, le déplacement à vélo constitue une alternative crédible à l'usage de la voiture sur des distances inférieures à 10 km. Depuis 2010, les aménagements en faveur des déplacements cyclables ont augmenté de 45 % pour atteindre 115 km, dont 28 km de pistes cyclables.

Révision du schéma directeur cyclable

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a engagé la révision de son premier schéma directeur cyclable approuvé en juillet 2013. Cette révision a permis de réaliser un diagnostic du réseau existant et des pratiques cyclables et de définir les nouvelles orientations et actions d'aménagement pour les périodes 2022-2027 et 2028-2033.

Cette démarche s'est déroulée tout au long de l'année 2021 avec plusieurs étapes de concertation (enquête, ateliers, entretiens) sollicitant des habitants, des élus et techniciens de l'Agglomération et des communes, le département du Tarn, et des représentants des associations d'usagers.

Indicateurs :

- + 45 % de linéaire d'aménagements cyclables depuis 2010

Le nouveau schéma définit deux grandes orientations :

- **Accélérer le déploiement du réseau cyclable**
 - En créant un réseau magistral : finir l'aménagement des axes à fort potentiel équipés d'infrastructures confortables ;
 - En proposant un réseau qui dessert tous les secteurs de l'agglomération : créer des continuités cyclables desservant l'ensemble des communes, avec un aménagement adapté au contexte (incluant les jalonnements sur route calme) et articulé avec les axes magistraux ;

Ce réseau sera relié aux voies vertes et véloroutes départementales.

➤ Améliorer l'existant

- En traitant les aménagements existants se révélant mal adaptés ou sous-dimensionnés, en améliorant la gestion de certains carrefours complexes ;
- En poursuivant la « pacification » de la voirie dans les communes, via une refonte des plans de circulation, une diminution des vitesses et des trafics motorisés en transit aux abords des lieux de vie (écoles, commerces, équipements publics).

Le déploiement du nouveau schéma directeur cyclable devrait permettre, en six ans, de **doubler le linéaire d'aménagements cyclables en site propre** et d'augmenter de 40 % les tronçons bénéficiant d'un marquage séparatif (bandes cyclables ou chaussées à voie centrale banalisée).

De nouvelles infrastructures ont été aménagées en 2021

En 2021, la communauté d'agglomération a poursuivi l'aménagement de l'itinéraire cyclable entre l'échangeur de la route de Castres et celui de Caussels, côté ville. Des passerelles en bois ont été installées pour permettre le franchissement des ruisseaux du Jautzou et du Caussels.

Une voie piétonne et cyclable en site propre d'une longueur de 1300 m a été aménagée entre le lycée Fonlabour sur la commune d'Albi et l'entrée de la zone d'activité Albipôle, chemin Jean Thomas sur la commune de Terssac. Ce nouvel aménagement livré en mars 2021 permet de résorber une discontinuité cyclable sur l'axe Albi-Marssac et de renforcer le maillage avec les voies cyclables départementales (véloroute du Tarn notamment).

Engagés à l'été 2020, les travaux d'aménagement d'un nouveau tronçon de plus d'un kilomètre entre la rue de Jarlard et la route de Millau se sont achevés en juin 2021. Le tracé de ce tronçon, réalisé pour une grande part dans le bois de Jarlard, a fait l'objet d'une importante concertation avec la ville d'Albi pour préserver au maximum les zones présentant un intérêt pour la biodiversité du site, et minimiser les terrassements.

Des services vélo qui poursuivent leur croissance en 2021

Parallèlement, à la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération expérimente et développe graduellement une offre de « services vélo », avec pour objectifs de faciliter, encourager et déclencher la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

Aide à l'achat

Le 6 juin 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos, avec un taux d'aide correspondant à 25 % du prix d'achat du vélo (plafonné à 100 € pour les vélos classiques (non VAE), 250 € pour les vélos à assistance électrique et 500 € pour les vélos-cargos). Par une délibération du 28 septembre 2021, ce dispositif a été étendu aux associations et aux professionnels pour l'achat de vélos-cargos.

Bilan du dispositif d'aide à l'achat sur 2021 :

- 659 aides ont été versées, pour un total de 140 271 €, représentant 1 145 886 € d'achat de vélo réalisés sur le territoire : à 49 % dans des grandes surfaces de sport, à 48 % chez des vélocistes et à 3 % dans des grandes surfaces généralistes.

Prêt de vélo au grand public

Le prêt de vélos au grand public a été mis en place en septembre 2021. Ce service permet de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un achat, notamment pour les vélos cargos, relativement coûteux. La flotte de vélos proposés en prêt est composée de 21 vélos à assistance électrique (VAE), deux vélos-cargos électriques (un vélo-cargo biporteur et un vélo-cargo longtail), ainsi que d'un vélo pliant. La durée du prêt est d'un mois pour les vélos-cargos, et de deux mois pour les VAE et le vélo pliant. Sur le dernier trimestre 2021, 36 personnes ont pu en bénéficier.

Les vélos-cargos (biporteur comme longtail) sont très demandés. Le coût de ces vélos est important et le passage à l'achat est difficile. La possibilité du prêt est très appréciée pour l'essayer sur des trajets quotidiens et évaluer la pertinence d'une telle acquisition.

Les vélos sont remis dans le cadre d'une séance collective de prise en main d'une durée de deux heures, organisée sur la journée du samedi une fois par mois. Lors de cette séance, les vélos sont présentés et essayés sur un parcours de maniabilité. Des conseils sont également donnés par le chargé de mission sur la conduite en ville. La séance est aussi l'occasion de répondre aux interrogations des personnes qui hésitent dans leur acquisition.

Bourse aux vélos

La bourse aux vélos d'occasion a eu lieu le 12 juin 2021. Au cours de cette 12^{ème} édition, 285 vélos ont été déposés et 215 ont trouvé preneurs.

Cette année encore, la communauté d'agglomération a proposé un atelier de marquage des vélos avec le système BICYCODE. Il s'agit d'un numéro d'identification unique et standardisé, gravé sur le cadre, et référencé dans un fichier national accessible en ligne. Il permet la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police s'ils sont retrouvés. 68 personnes en ont profité.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du nouveau schéma directeur cyclable
- Lancement d'une étude sur le développement des services vélo et la création d'une maison du vélo

Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire d'aménagements cyclables	88	92	98	102	107	108	109	111	115
(Ref 2010 : 78 km)	+11 % / 2010	+17 % / 2010	+ 24 % / 2010	+29 % / 2010	+35 % / 2010	+38 % / 2010	+38 % / 2010	+41 % / 2010	+45 % / 2010

OPTIMISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'attache à diminuer les consommations des équipements et des bâtiments qu'elle possède.

En 2021, cette orientation s'est traduite par deux actions principales :

- Programmation de la construction d'une nouvelle médiathèque, « Rive droite », sur la ville d'Albi, initiée en 2021. L'opération sera conduite au sein de la démarche Bâtiment Durable Occitanie, et envisagera la construction d'un bâtiment à haute qualité environnementale et haut confort d'usage. Les études seront réalisées sur 2023 et la construction en 2024.
- Début des travaux de construction du centre technique Lebon en septembre, avec les phases de démolition et de désamiantage des structures existantes, ainsi que la mise en place des réseaux et de la voirie. Les travaux devraient se finir courant 2023. Cette opération inclut la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de l'existant, afin de permettre l'accueil de 136 agents sur le site. Les bâtiments construits bénéficieront d'une conception bioclimatique et d'équipements techniques performants (pompe à chaleur réversible sur champs de sondes géothermiques, ventilation double flux à récupération d'énergie, optimisation de l'éclairage naturel...), et leur conception intégrera des matériaux biosourcés ou recyclés, en privilégiant les filières locales.

La gestion de l'eau passera par la création de noues paysagères, par le choix d'espèces végétales rustiques en extérieur, et par des dispositifs de réduction de la consommation en intérieur. La station de lavage des véhicules mise à disposition ne nécessitera pas d'eau potable.

PERSPECTIVES

- Études puis construction de la nouvelle médiathèque « Rive Droite » à Albi.
- Dans le cadre de la mutualisation des services bâtiments de l'Agglomération et de la Ville d'Albi, recrutement prévu en 2022 d'un économiste de flux au sein du nouveau pôle « performance énergétique ».
- Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parking des sites Lebon et Innoprod en 2022.
- Poursuite de la mise en place d'une **gestion technique centralisée** (GTB) sur les sites gérés par la communauté d'agglomération afin d'optimiser les consommations énergétiques.

Datacenters

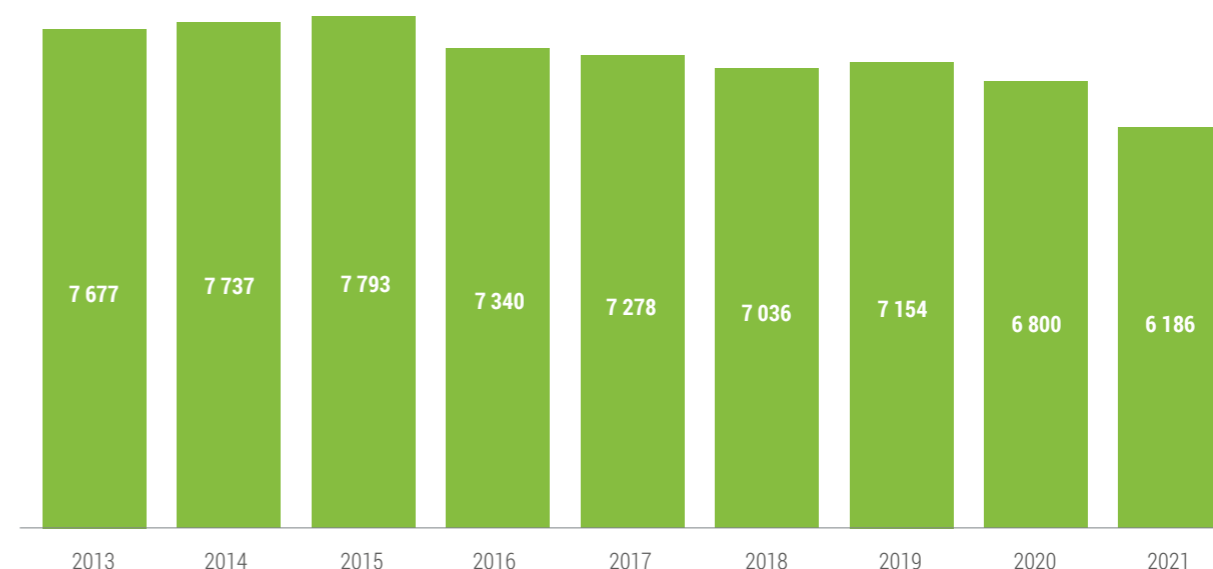
Le fonctionnement des outils numériques de la communauté d'agglomération de l'Albigeois repose sur trois datacenters. Ces datacenters hébergent des serveurs où sont stockées les données et où tournent les applications utilisées par les services. Les datacenters sont consommateurs d'énergie, et le service informatique s'attache à optimiser leur consommation pour minimiser autant que faire se peut leur impact environnemental. Cela passe notamment par la virtualisation des serveurs : le fait de faire tourner plusieurs serveurs virtuels en parallèle sur un seul équipement physique, moins consommateur en énergie au total. Cette pratique, et l'optimisation des équipements utilisés par rapport aux besoins réels permet de minimiser les consommations énergétiques.

En 2021, la consommation moyenne horaire d'énergie pour les datacenters est estimée à environ 7,65 kWh. Cette consommation devrait baisser avec le renouvellement d'une partie des équipements en 2022.

RÉNOVER LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les actions mises en œuvre depuis 2015 sur l'éclairage public répondent à deux enjeux : réduire la consommation énergétique mais également lutter contre la pollution lumineuse, qui impacte négativement la biodiversité nocturne.

Consommation énergétique de l'éclairage public (kWh) :



Le parc total de points lumineux sur l'agglomération représente environ 17 000 points. Depuis plusieurs années, une politique d'extinction est menée sur plusieurs communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois : Cambon d'Albi, Carlus, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac, Le Séquestre, Saliès et Terressac. De plus, une centaine de variateurs de tension sont installés sur le parc de luminaires de la ville d'Albi, réduisant leur consommation.

Durant l'année 2021, des horloges astronomiques ont été installées sur les luminaires de la commune de Puységouzon, pour permettre l'extinction nocturne de l'éclairage prévue pour 2022. Cette démarche d'investissement s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies tout en participant à la transition écologique, qui a permis de faire diminuer de 20,6 % la consommation énergétique de l'éclairage public entre 2015 et 2021, malgré l'augmentation du nombre de points lumineux. La réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (ou SDAL) à l'échelle de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a aussi été décidée à la fin de l'année 2021, et sera mis en œuvre en 2022-2023.

Indicateur :

- - 20,6% de consommation énergétique entre 2015 et 2021.

PERSPECTIVES

- Extension de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit à de nouvelles communes de l'Agglomération : Albi et Puységouzon en 2022, Castelnau-de-Lévis, Cunac et Lescure en 2023...
- Réalisation du schéma directeur d'aménagement lumière sur 2023-2024
- Suppression progressive de l'ensemble des luminaires à vapeur de mercure sur 2022-2023.

Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a poursuivi ses actions de gestion et de renouvellement des équipements, dans une optique de maîtrise durable des coûts et des consommations, tout en maintenant ses actions de sensibilisation à l'environnement.

Aboutissement de l'étude du schéma directeur d'assainissement et définition d'un programme à horizon 10 ans

Le conseil communautaire du 29 juin 2021 a validé une programmation de travaux ambitieuse (50 millions d'euros de travaux sur 10 ans), la poursuite de la connaissance patrimoniale des réseaux par inspection caméra (500 000 € sur 10 ans) et la systématisation de la mise à jour du zonage assainissement lors des révisions du PLUi pour maintenir sa cohérence. Il a acté l'importance de la gestion des eaux pluviales et de son anticipation dans tous les travaux d'aménagement.

La gestion des eaux pluviales à l'heure de la transition écologique

Les investissements de renouvellement de réseaux (près de cinq kilomètres de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales en 2021) ont été renforcés par des actions de désimperméabilisation des espaces urbains, aussi bien à l'échelle communale que communautaire. Ces travaux consistent à proposer des revêtements et des techniques d'aménagement urbains perméables permettant de retarder le flux d'eaux pluviales rejoignant et engorgeant les réseaux urbains. Ils sont encouragés par l'agence de l'eau Adour-Garonne à travers un financement permanent de 50 % et des

appels à projets où les aides sont bonifiées. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a obtenu 70 % d'aides sur le projet d'aménagement du secteur Bouteiller à Albi, où des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales ont été déployées (noues, bassin d'infiltration), et pour le projet de traitement des trottoirs rue de la Gardié au Séquestre. La commune de Rouffiac a également décroché cette aide pour l'aménagement l'espace entre la rue des pressoirs et sa salle des fêtes.

Chiffres-clefs de l'unité de méthanisation et de traitement du biogaz pour 2021

- 3 015 455 kWh d'électricité consommée
- 358 761 Nm³ de biogaz produit
- 229 466 Nm³ de biométhane produit et injecté dans le réseau de gaz naturel ce qui correspond à 275 839 kWh soit **82,1 % d'énergie restituée** par rapport à l'énergie consommée.

Écopâturage sur les lagunes de traitement d'eaux usées

Les lagunes de Saliès et Castelnaud-de-Lévis sont désormais entretenues en écopâturage par l'intermédiaire de l'association Marianne Solidarités. Les ânes à Saliès et les chèvres à Castelnaud-de-Lévis évitent le passage d'engins mécanisés. Les déchets verts liés à la fauche sont réduits. Les sols sont fertilisés naturellement, ce qui est bénéfique pour la faune et la flore.

AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable est une compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette compétence est un service public industriel et commercial, gérée selon les modalités suivantes :

- » en régie directe pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry
- » par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac
- » par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnaud-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn

Indicateurs pour 2021

- Volumes prélevés : 6 053 616 m³
- Volumes produits : 4 759 285 m³
- Contrôle sanitaire : 100 % d'analyses
- conformes sur 263 prélèvements

La nouvelle station d'eau potable

Les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ont œuvré ensemble à la construction d'un outil de production d'eau potable mutualisé. La nouvelle station d'eau potable mutualisée a été mise en service en février 2021. Elle alimente en eau environ 63 000 habitants, avec une capacité de production de 28 800 m³/jour. L'année 2021 a aussi vu l'arrêt des postes de pompage d'eau brute d'Arthès et Saint-Juéry en juin, et la démolition des deux anciennes stations d'Albi en novembre.

La distribution d'eau potable sur le périmètre de la régie

La distribution d'eau potable passe par 502 km de réseaux, desservant 62 812 usagers. Le réseau présente un rendement de 74,5 %. En 2020, 50 fuites sur conduites et 106 fuites sur branchements ont été traitées, 2573 m de réseaux renouvelés, 76 m de réseaux étendus et 264 branchements remplacés.



GESTION DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE

Les accotements de voirie nécessitent un entretien pour garantir la sécurité des usagers circulant sur la chaussée (visibilité des équipements et de la chaussée, lisibilité de la route) et maintenir la viabilité des infrastructures routières et des dépendances associées à la voirie (recueil et évacuation des eaux de pluie, implantation des équipements routiers, support de panneaux, accès riverains, ...).

Cet entretien est effectué par des pratiques de fauchage (l'ensemble des opérations consistant à réduire la hauteur de l'herbe des accotements : coupe, broyage, et évacuation éventuelle des déchets). Ce fauchage est mis en œuvre sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois avec un objectif de **gestion différenciée** ; principe qui permettra à terme et au fil des évolutions de limiter l'impact sur la végétation, pour que le cycle de reproduction des plantes et des insectes puisse s'effectuer. Les services techniques passent trois fois par an et effectuent un fauchage différent à chaque passe :

- **Printemps : réalisation d'une passe de sécurité** au niveau de l'accotement. Lors de cette passe le fauchage mécanique des accotements, des virages dangereux et la réalisation des préparations/finitions manuelles (nettoyage autour de tous les obstacles : supports de signalisation, glissières,...) sont réalisés.
- **Été : réalisation d'une passe d'entretien** jusqu'au premier versant du fossé. Lors de cette passe le fauchage mécanique des accotements, de la partie du fossé qui jouxte ceux-ci, des virages dangereux et réalisation des finitions manuelles (nettoyage autour de tous les obstacles : supports de signalisation, glissières,...) sont réalisés.
- **Automne : réalisation d'une passe de débroussaillage** au cours de laquelle sont traités fossés, talus ainsi que les haies situées sur le domaine public. Lors de cette passe le fauchage mécanique des accotements, des fossés, des talus, des haies situées ou débordant sur le domaine public et la réalisation des finitions manuelles (nettoyage autour de tous les obstacles : supports de signalisation, glissières,...) sont réalisés.

Chaque année plus de **950 km de fauchage** sont réalisés par passe. Ces actions sur les accotements sont complétées par le retrait complet de la végétation sur le domaine public au niveau des ponts et assimilés : nettoyage parapets, culée,...

En complément des actions de fauchage, le curage des fossés (l'enlèvement des terres qui s'écoulent lors des épisodes pluvieux) est réalisé régulièrement. En 2021, **112 km de fossés** ont été curés, et **4000 tonnes de terre** ont été évacuées et mises en décharge.

Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un planning pluriannuel permettant de curer l'ensemble des fossés du territoire en sept ans. Cette méthodologie de traitement garantit un état des fossés suffisant pour recueillir les eaux de ruissellement au niveau des voiries, en évitant la stagnation des eaux et le ruissellement sans captation qui contribue à la dégradation des chaussées.



ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

En juin 2021, les élus communautaires ont adopté un engagement en faveur de la biodiversité. Cet engagement matérialise la volonté de la communauté d'agglomération de rassembler en un tout cohérent les différentes actions qu'elle porte en faveur de la nature, et de les accentuer.

Cet engagement est structuré en trois volets :

- » Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire,
- » Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité,
- » S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour bénéficier des services écosystémiques.



En 2021, la communauté d'agglomération a commencé à mettre en œuvre cet engagement, principalement son volet *Améliorer la connaissance des enjeux et y sensibiliser les acteurs*. Cette mise en œuvre s'est matérialisée dans la tenue d'une session de formation des élus aux enjeux de la biodiversité ordinaire, et dans l'organisation, avec le syndicat de rivière Tarn Aval, d'une session de formation des techniciens communaux et communautaires à la gestion de la renouée du Japon (une plante invasive). Une étude des déplacements de la grande faune sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a aussi été lancée, avec la Fédération de Chasse du Tarn comme maître d'œuvre.

PERSPECTIVES

- » En 2022, **inclusion de clauses d'insertion** dans les prestations d'entretien des abords de cheminements doux.
- » **Création d'un itinéraire de découverte des paysages de l'Albigeois** : un itinéraire balisé reliant une vingtaine de points de vue sur le territoire viendra compléter les sentiers pédestres et cyclistes déjà existants.
- » L'engagement en faveur de la biodiversité continuera à être déployé dans les prochaines années, avec notamment
 - La réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal,
 - La réalisation d'une étude de la trame noire (les espaces où l'obscurité nocturne est favorable aux écosystèmes) et
 - La réalisation d'un diagnostic de la biodiversité présente sur les zones d'activité dans l'objectif de viser une labellisation « refuge LPO ».

Promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations

LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE CANTEPAU DEMAIN



Le quartier prioritaire de Cantepau, à Albi, a été retenu par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) au titre de « quartier d'intérêt régional » dans son Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Ce projet vise à faire sortir le quartier Cantepau de sa spirale de fragilité en intervenant sur de multiples dimensions : urbaine, sociale, économique, éducative, et insertion professionnelle des habitants.

Il doit permettre :

- » de reconnecter le quartier à son environnement,
- » de déconcentrer le nombre de logements sociaux avec des démolitions qui permettront l'ouverture de nouveaux espaces, et
- » de requalifier globalement le parc de logements sociaux et les espaces publics qui le composent.

La participation des habitants garantira la prise en compte des usages dans la transformation du quartier et facilitera l'appropriation du projet comme des évolutions du cadre de vie.

Après une phase de diagnostic, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi ont travaillé avec le bailleur social Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain de mutation durable du quartier. Une démarche menée en collaboration avec les services de l'État, l'ANRU et Action logement, en impliquant les partenaires institutionnels et en associant les habitants et les acteurs du quartier.



En 2021, les études de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement des espaces publics et des résidentialisations se poursuivent et s'affinent. Les axes majeurs orientés autour des enjeux du changement climatique (désimperméabilisation des sols, neutralisation des îlots de chaleur, enrichissement de la biodiversité de proximité par la diversification des strates et des essences paysagères et le maintien du patrimoine arboré existant) se dessinent. La maîtrise d'œuvre sur les espaces extérieurs du projet a généré des temps de concertation avec les habitants sous la forme d'ateliers participatifs. Quatre journées d'ateliers se sont tenues pour interroger les habitants sur leurs attentes concernant les espaces publics. Six ateliers se sont également déroulés auprès des locataires pour écouter leurs projections sur les futurs aménagements privatifs. Ces ateliers ont confirmé le souhait des habitants d'avoir un quartier plus « vert », des espaces de rencontre enrichis, des équipements de jeux plus adaptés pour les enfants.

Ces temps de rencontre ont également mis en exergue le souhait des habitants d'avoir une sécurisation plus forte de leurs immeubles de logements. Ces demandes de résidentialisations ont été recensées par Tarn habitat. Une restitution de ces ateliers s'est déroulée le 2 juillet 2021 sous la forme d'une déambulation sur le quartier. Ces priorités sont intégrées au projet et seront développées dans les phases d'études suivantes. Les premiers travaux d'aménagements interviendront au printemps 2023 et se poursuivront progressivement jusqu'à 2025.

Le premier chantier de reconstruction de logements sociaux « L'orée du Lude », sous maîtrise d'ouvrage Tarn Habitat, se poursuit avec un objectif de livraison pour mars 2022. Le 2^{ème} macro-lot sur ce même site est engagé. Il viendra étoffer le parc d'habitat social avec sept maisons individuelles groupées supplémentaires. Un autre chantier s'est engagé sur le quartier du Breuil, rue Boucheporn. Ce seront dix maisons individuelles qui s'ajouteront à la reconstruction des logements de Tarn Habitat.

L'année 2021 a aussi été marquée par le lancement des premières déconstructions sur le quartier de Cantepau. Ce sont cinquante logements qui ont été démantelés entre mai et novembre 2021 sur l'avenue Kellermann, qui viennent amorcer l'ouverture du quartier. Les trente-deux familles ont été relogées majoritairement dans les résidences de Tarn Habitat à Albi (45% des familles ont souhaité rester dans le quartier).

Pour transformer cette intervention significative en un événement positif pour le quartier, une action artistique et culturelle a été menée avec la compagnie des Plasticiens volants sur dix-huit ateliers, deux semaines de stage pour deux jeunes sur la création des gonflables « prototypes », 470 participations d'habitants sur la création réparties sur plusieurs mois. Les habitants sont invités à venir concevoir et fabriquer les gonflables, décors, et fresque qui feront le spectacle.

La représentation s'est tenue avec succès le 17 septembre dans le cadre du Printemps des cultures, amenant environ 1300 personnes à déambuler et découvrir le quartier sous un nouveau jour.

Ces travaux de déconstruction et de construction neuve ont généré les premières clauses d'insertion professionnelle à remplir par les entreprises, bénéficiant aux habitants de tous quartiers Politique de la ville éligibles à l'insertion.

Fin 2021, 3131 heures ont été pourvues sur les chantiers des trois opérations réalisées ou en cours. Elles ont bénéficié à vingt-deux personnes issues des quartiers prioritaires.

Sur le volet Équipements, à la suite de la création par la Ville d'Albi d'une Maison France Services sur le square Bonaparte en 2018, la redynamisation du square Bonaparte s'est accélérée avec l'ouverture au début de l'été 2021 du pôle Jeunesse de la Ville d'Albi composé du Carré 10>15 ans et du Carré public Cantepau pour les 16-25 ans. Cette création d'accueils sur le quartier confirme la volonté de regrouper les services sur le square Bonaparte et d'identifier cet espace comme un pôle sur la rive droite du Tarn. Dans cette même dynamique, le square Bonaparte accueillera à la rentrée 2022 un pôle « Arts créatifs », regroupant les activités d'arts plastiques, de sculpture, d'arts appliqués déjà existantes sur le quartier. Ce nouveau pôle participe à la refonte globale des activités de la Maison de quartier et des locaux associatifs dans un objectif de cohérence et d'adaptabilité aux besoins du quartier.

Cette restructuration de la Maison de quartier s'appuie également sur un repositionnement de la médiathèque de Cantepau qui s'opérera dans la même temporalité. Cette dernière sera réimplantée à l'entrée du quartier, sur du foncier appartenant à la Ville d'Albi. Sa visibilité et son ouverture sur toute la partie nord de l'agglomération seront largement accentuées.

Le 27 septembre 2021, le comité d'engagement de l'ANRU a validé le repositionnement de la halte-garderie en frange du quartier prioritaire. La nouvelle halte-garderie sera située sur le site de la Négrouillère, favorisant ainsi un projet tourné vers l'inclusion, et garantissant un cadre plus agréable pour les enfants accueillis. L'objectif d'un accueil de 20 places minimum est posé, équivalent à l'offre actuelle. Les familles du quartier resteront favorisées ; l'équipement pourra s'ouvrir plus amplement à l'échelle de la rive droite de la ville.

PERSPECTIVES

Projet ANRU *Cantepau Demain*, les principaux objectifs opérationnels à réaliser d'ici à fin 2025 :

- Relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la Conférence Intercommunale du Logement à l'échelle du territoire ;
- Démolition de 172 logements (6 immeubles concernés), pour ouvrir le quartier et créer de nouvelles voies ;
- Réhabilitation de 183 logements au label BBC rénovation (dont 140 financés par l'ANRU), faisant évoluer la gamme de logements sur le quartier en particulier pour un public âgé ;
- Résidentialisation de 252 logements, dans l'objectif de mieux redéfinir les limites des espaces privatifs ;
- Reconstruction de 172 logements sur Albi, dont 138 financés par l'ANRU sur 4 sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements), Saint-Antoine (40 logements), Péliissier (18 logements) ;
- Intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance, afin de répondre aux besoins des habitants et de reconfiguration plus générale du quartier ;
- Requalification du square Bonaparte, implantation sur ce site de l'agence Tarn Habitat et reconversion des locaux en rez-de-dalle, pour ramener une nouvelle dynamique et retrouver les surfaces nécessaires aux activités culturelles et associatives ;
- Création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers... intégré au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2015-2025.



Amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement des êtres humains

RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES DES BESOINS EN LOGEMENT

Le soutien à la production de logements locatifs sociaux

Pour adapter l'offre de logements aux revenus de la majorité des demandeurs, la communauté d'agglomération a décidé de soutenir financièrement la production de logements locatifs aux loyers les plus abordables, qu'ils soient neufs ou anciens faisant l'objet d'une réhabilitation.

En 2021, plusieurs opérations ont bénéficié de subventions de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dont :

- » 1 opération à Marssac-sur-Tarn comportant trois logements subventionnés (30 000 €) ;
- » 1 opération à Arthès via la réhabilitation d'un immeuble de quatre logements (40 000 €) ;
- » 1 opération à Albi de sept logements dont cinq subventionnés (50 000 €). Il s'agit du lot 3 de l'opération Clemenceau de Tarn Habitat, qui vise à reconstituer l'offre de logements à la suite des démolitions sur le quartier de Cantepau.

Le Prêt 1^{ère} clef en Albigeois pour les ménages

Pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété sur les seize communes du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place en 2017 un prêt à taux 0 % : le prêt 1^{ère} Clef en Albigeois.

Adossé au prêt principal et au prêt à taux zéro de l'État (PTZ), ce prêt permet de compléter le plan de financement des ménages faisant l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement existant sous conditions de travaux. Afin d'encourager la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logement existant, et de limiter l'étalement urbain, la communauté d'agglomération a augmenté en février 2020 le montant du prêt 1^{ère} Clef pour l'acquisition d'un logement ancien avec travaux.

En 2021, 83 Prêts 1^{ère} clef ont été attribués, représentant 190 486 € de subventions pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Lancement du 3^e programme local de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) 2015-2020 arrivant à échéance, sa mise en révision a été engagée en 2020 avant d'élaborer un 3^e PLH sur le territoire. Les bureaux d'études Sémaphores et Planed ont été retenus et ont débuté en 2021 la phase de diagnostic, alimentée par des rencontres auprès des communes et des partenaires et acteurs du territoire. Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre de logements. Il comporte un diagnostic, un document d'orientations stratégiques, et un programme d'actions détaillé et opérationnel. Deux ans au minimum seront nécessaires pour élaborer ce 3^e programme local de l'habitat.

SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS

Le secteur résidentiel, premier consommateur d'énergie dans l'Albigeois, porte de forts enjeux en termes de réduction. La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans un dispositif portant sur la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Le coup de pouce de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les ménages éligibles aux aides de l'ANAH

Pour soutenir les propriétaires occupants aux revenus modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement, la collectivité a mis en place une aide dans le cadre de son adhésion au programme d'intérêt général (PIG) porté par le département du Tarn. Il s'agit d'une subvention de 1000 €, complémentaire aux aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et d'autres partenaires, pour engager des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie, ou pour remettre aux normes des logements dégradés ou indignes.

Sur l'année 2021, 75 ménages ont bénéficié de la subvention dont 24 pour des demandes d'adaptation du logement au vieillissement et au handicap et 51 pour des travaux d'économies d'énergie. Ce programme a été renouvelé jusqu'en 2023 par le département du Tarn, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de poursuivre le partenariat afin d'encourager l'amélioration du parc de logements locatifs.

Le guichet unique de la rénovation

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est associée au département du Tarn pour créer un guichet de rénovation énergétique. Les propriétaires qui souhaitent rénover leur logement ou optimiser leur factures ont ainsi un interlocuteur unique.



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE DU CENTRE-VILLE D'ALBI

Le volet habitat du dispositif Action cœur de ville d'Albi

À la suite de la signature de la convention-cadre Action cœur de ville d'Albi en 2018, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi ont conventionné en 2020 avec Action Logement et l'établissement public foncier d'Occitanie (EPFO).

La convention avec Action Logement a permis de fixer un concours financier prévisionnel de 9,2 millions d'euros, sous la forme de subventions et de prêts à taux réduit, à destination de dix opérations qui représentent un potentiel de 235 logements, dont 88 % de logements sociaux.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi ont poursuivi le travail de repérage et de sensibilisation, et ont organisé en novembre 2021 une soirée d'information sur les aides à la réhabilitation des logements dans le cœur de ville, à destination des professionnels de l'immobilier, des investisseurs potentiels et des propriétaires d'immeubles vacants.

En 2021, trois immeubles vacants depuis plus de 10 ans ont été mis en chantier pour être réhabilités et reconfigurés, avec notamment le concours financier d'Action Logement, de la communauté d'agglomération et de la Ville d'Albi (subvention façade projet en site remarquable patrimonial). Dix nouveaux logements seront ainsi proposés à la location en cœur de ville (six logements locatifs sociaux portés par Patrimoine SA Languedocienne et quatre logements à loyer intermédiaire portés par des particuliers).

AMÉLIORATION DES SERVICES AUX PUBLICS

L'accès à la culture, aux loisirs et à des activités sportives sur le territoire favorise le bien-être des habitants. La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose également d'un relais d'assistantes maternelles pour faciliter la garde d'enfants.

La culture accessible à tous

Le projet scientifique, culturel, éducatif et social des médiathèques du Grand Albigeois (MéGA), voté en 2018, a réalisé fin décembre 2021 98 % des actions structurantes (75 % de la totalité des actions) proposées pour améliorer le service, être au plus près des usages, des habitudes et des besoins des publics. Les actions non-réalisées se sont révélées non pertinentes ou impossibles à mettre en œuvre, ou ont été reportées.

En 2021, la crise sanitaire a encore impacté fortement les médiathèques, et a imposé à partir de l'été le pass sanitaire comme condition d'entrée. La baisse de la fréquentation constatée en 2020 s'est donc poursuivie. Pour autant, les actions culturelles ont repris en s'adaptant aux contraintes sanitaires, de même que les accueils de classes, qui ont pu être en grande partie maintenus.

L'effort sur le numérique a été continué, permettant aux Albigeois de profiter d'une partie de l'offre des médiathèques depuis chez eux. En matière de développement durable, les médiathèques ont mis en place en 2021 les poubelles de tri pour le public, la sensibilisation des agents aux déchets et aux économies d'énergie, etc.

Les espaces aquatiques, lieux de loisirs et d'apprentissage.

Un des enjeux des espaces aquatiques Atlantis et Taranis est de favoriser la réussite du projet éducatif savoir-nager dans le Tarn Nord pour tous les enfants scolarisés sur le territoire. La communauté d'agglomération met à disposition ses équipements aquatiques et ses éducateurs pour l'apprentissage de la natation scolaire. Le coût estimé pour cet apprentissage est estimé à un peu moins de 200 000 € pour l'année 2021, avec trois éducateurs mis à disposition par séance. Dans le cadre de ce projet, la collectivité met à disposition de l'Éducation Nationale des éducateurs et des maîtres-nageurs sauveteurs afin de favoriser l'apprentissage de la natation scolaire élémentaire.



L'espace aquatique Atlantis accueille chaque année près de 265 000 personnes

Les espaces Atlantis et Taranis proposent des activités forme santé & bien-être à destination de plusieurs publics, notamment les seniors et les publics empêchés. Ces activités adaptées ont un rôle essentiel de maintien du lien social. Trois clubs associatifs sont présents sur Atlantis : Albi Sports Aquatiques, Albi triathlon et le Club Subaquatique Albigeois. La mise à disposition des lignes d'eau est consentie à titre gratuit. L'espace aquatique Taranis accueille trois associations : l'AGV, le canoë kayak et la natation prénatale.

Des initiatives pour valoriser le métier et l'accueil au domicile des assistantes maternelles

Durant l'année 2021, le relais petite enfance (RPE) est resté central pour les assistantes maternelles et pour les familles, pour continuer d'apporter des réponses aux questions liées aux effets de la crise sanitaire. Toutefois, avec la reprise progressive des animations, le relais petite enfance a été aussi l'artisan du retour à plus de normalité et d'un renouveau du service pour les professionnelles de la petite enfance.

Le nombre de demandes d'accueil a connu une augmentation notable par rapport à 2020. En 2020 le RPE a recensé 240 demandes d'accueil ; en 2021, 335 familles se sont adressées au service pour la recherche d'un mode de garde. Cette augmentation est liée à la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire.

En 2021, le réseau comptait 177 assistantes maternelles. 70 % d'entre elles (124) ont fréquenté le RPE, à travers des réunions d'information, des entretiens téléphoniques, des rendez-vous et les activités proposées. Sur 2021, les conditions d'accueil au domicile pour les assistantes maternelles sont progressivement revenues à la normale, avec l'assouplissement des contraintes sanitaires. Néanmoins, ce contexte inédit a engendré pour elles de nombreuses réflexions autour de leur pratique professionnelle, qu'elles ont pu partager avec l'équipe du RPE. Maintenir l'écoute est un rôle essentiel du RPE pour pallier le sentiment d'isolement des assistantes.

Le caractère itinérant du RPE permet de proposer dans huit communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois des temps de rencontre entre les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Ce sont des occasions de socialisation, d'activités et d'éveil collectif. Ces animations n'ont pu reprendre qu'en mars 2021 avec la levée des contraintes sanitaires. 65 assistantes maternelles et 170 enfants ont participé aux temps d'animation qui ont été proposés.

Développement des modes de production et de consommation responsables

UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ENGAGÉE

Les quantités de déchets ménagers et assimilés prises en charge sur le territoire sont en baisse depuis 2017 ; c'est le résultat des actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du plan d'action d'économie circulaire.

Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quantités de déchets produites sur le territoire (en kg./hab./an) (2010 = 659 kg)	663 +0,6	657 +0,3%	668 +1,4%	667 1,2%	644 -2,2%	632 -4,1%	630 -4,4%	613 -7%	642 -2,6%
Quantités de déchets évités (en kg./hab./an)	22	25	25	25	27	29,5	32	34	38



Les quantités de déchets évités traduisent plus particulièrement (par des estimations), la part de déchets dont la collecte et le traitement est évitée par les actions de compostage (individuel et collectif) et de stop-pub principalement. L'ensemble des autres actions du programme d'économie circulaire, et notamment la mise en œuvre de la redevance spéciale, participe à la baisse de la quantité de déchets produite sur le territoire.

En 2021, les quantités totales de déchets d'emballages et de papiers progressent de 7,98 %, celles de verre de 4,9%. Les apports en déchetterie des ménages augmentent de 27% par rapport à l'année précédente. C'est le résultat d'un rattrapage après les baisses observées en 2020 en raison du contexte sanitaire. Le total des déchets verts valorisés en compostage augmente de près de 11% également.

Indicateur PCET	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de valorisation des déchets* (%)	35,73	35,48	36,28	38,45	38,86	39,74	40,50	40,14	42,95

* Chiffres modifiés en 2020 pour corrections suite à l'intégration du tonnage des déchetteries de Saint-Juéry à partir de 2017.

Indicateurs :

- 762 composteurs distribués à des particuliers
- 6 nouveaux sites de compostage collectif

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déploie depuis début 2018 son programme d'économie circulaire. Composé de trente actions à destination des ménages, des entreprises et des administrations, il apporte des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informe, sensibilise, forme différents publics et met en place des leviers incitatifs.

2021 a été marquée par une forte reprise de la distribution de composteurs individuels avec 762 composteurs distribués à des particuliers, en hausse de près de 40% par rapport aux deux années précédentes. De nouveaux créneaux de distribution ont été proposés (des distributions un samedi matin par mois) ainsi que des distributions délocalisées dans les communes pour améliorer l'accessibilité du service. De nouvelles vidéos tutoriels ont été proposées sur la chaîne YouTube de l'agglomération. Enfin une nouvelle offre de promotion et d'accompagnement a été testée, les « apéros compost » qui réunissent une dizaine d'amis, voisins, collègues autour d'un hôte chez lequel un agent de la communauté d'agglomération intervient en fin de journée pour expliquer le compostage et analyser les pratiques de compostage en place afin de les améliorer. Cette offre sera lancée au printemps 2022.

Les projets de compostage collectif ont repris après une pause liée au contexte sanitaire en 2020. Six nouveaux sites ont été installés. Dans le cadre de ces projets collectifs, la communauté d'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bio-seaux qui permettent de composter. Une première réunion du réseau de référents de site de compostage collectif a été organisée et vivement appréciée par les participants. La newsletter semestrielle du compostage collectif a également vu le jour.

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif ont repris en progression. 18 interventions ont été réalisées (7 en entreprises, 8 en milieu scolaire et 3 lors d'événements auprès du grand public). L'agglomération s'est dotée de moyens humains supplémentaires en fin d'année pour intervenir plus fortement auprès de ces trois publics.

Une étude sur l'évolution des déchetteries du territoire et l'introduction du ré-emploi est en cours et complétera un travail déjà engagé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du réemploi en 2019 pour la création d'une stratégie de réemploi.

Le projet de plate-forme virtuelle du réemploi a été déployé en 2021 permettant de détourner des encombrants plus de 7 tonnes d'appareils ménagers, réemployés, réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés.

Des actions en direction des entreprises

Les nouveaux modèles économiques ont continué à être promus auprès des entreprises, avec notamment l'opération d'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié neuf entreprises du territoire, et la bourse inter-entreprises organisée dans le cadre du salon Vision Entreprises Durables en novembre 2021. Ces deux actions ont permis d'illustrer le concept d'écologie industrielle et territoriale qui vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin de générer des gains économiques, environnementaux et sociaux. Un atelier de découverte de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération a également été proposé aux entreprises en septembre 2021.

La redevance spéciale est entrée en application au 1^{er} janvier 2021 avec une première facturation en novembre 2021. Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent plus de 750 litres de déchets par semaine et jusqu'à 10 000 litres.

Au total, plus de 1000 entreprises ont été rencontrées pour 290 conventions signées.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs,...), 550 entreprises ont réduit et mieux géré leurs déchets et sont passées sous le seuil assujettissement.

Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles à cet accompagnement.

PERSPECTIVES

- Construire un nouveau programme d'économie circulaire pour la période 2022 - 2026
- Poursuivre le plan d'amélioration de la collecte du verre ;
- Préparer et engager la stratégie biodéchets du territoire ;
- Engager la modernisation du service déchetteries ;
- Préparer l'extension des consignes de tri plastiques pour un lancement au 1^{er} janvier 2023.

ACCOMPAGNEMENT À LA NUMÉRISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La communauté d'agglomération a favorisé la mise en relation des producteurs, distributeurs et consommateurs, en aidant les acteurs économiques à numériser leurs processus : accompagnement sur les études et la mise en œuvre des numérisations : création et migration de

sites web, prise en charge d'opération de référencement, développement de l'e-commerce. Cette action est passée notamment par le cofinancement à 50 % de diagnostics web en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

DÉMARCHE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a voté un plan d'action d'économie sociale et solidaire ambitieux, suivant quatre axes principaux :

- Initier une dynamique partenariale et s'impliquer dans les réseaux d'acteurs
- Soutenir la création et le développement des activités et de l'emploi sur le territoire
- Contribuer à la transition écologique et énergétique
- Investir sur les atouts du secteur agricole et valoriser les circuits courts

Elle soutient le développement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui, de par la vocation d'utilité sociale de leurs activités, répondent aux besoins des habitants non ou mal couverts par le marché classique. L'objectif est également de maintenir et créer des emplois non délocalisables et de proposer des biens et services de proximité, par un fort ancrage des structures dans leur territoire.



Déploiement d'un fonds carbone local

Le plan d'actions ESS a identifié la séquestration carbone comme un axe de développement pertinent à l'échelle du territoire, devant être corrélé avec les autres démarches engagées par la communauté d'agglomération au sein du plan climat-air-énergie territorial et du contrat de relance et de transition écologique.

La mise en place d'un outil de compensation carbone a été effectuée au second semestre 2021. Cet outil identifie de potentiels projets de compensation carbone (porté par des communes ou des agriculteurs), et permet leur financement partiel par des organismes voulant s'engager dans une démarche de compensation volontaire. Ce fonds carbone ne vise pas la compensation carbone obligatoire d'un point de vue réglementaire.

La SCIC *Climat Local* et l'association *Arbres et Paysages Tarnais* sont partenaires du dispositif déployé, respectivement en tant que vendeur de carbone et opérateur de compensation.

Les plantations de haies champêtres, d'arbustes et d'arbres permettent de créer ou de restaurer des continuités écologiques pour les espèces végétales et animales, augmentant la connectivité du territoire et son intérêt écologique.

Lors de la saison de plantation 2021-2022, trois projets ont été réalisés, représentant la compensation de 170 TqCO₂ et mobilisant 9400 € de financements. Ces projets sont situés sur les communes d'Albi, de Marssac et du Séquestre.

Promotion des circuits courts alimentaires

Depuis 2016, la collectivité organise des événements annuels dont l'objectif est la sensibilisation, des particuliers et des professionnels, au « consommer local ». Ces manifestations ont été inscrites dans le contrat de transition écologique signé en 2019. La communauté d'agglomération de l'Albigeois est de plus membre du comité de pilotage du plan alimentaire territorial de l'Albigeois (PAT), piloté par la Ville d'Albi.

L'opération *Fermes en ville* vise à valoriser auprès du grand public les différentes filières courtes agricoles locales (AMAP, Drive fermier, producteurs indépendants, magasins de producteurs...). Fin septembre 2021, *Fermes en ville* a réuni plus de 2500 participants sur le campus Fonlabour autour d'un marché d'une quarantaine de producteurs locaux et d'animations variées sur le thème du gaspillage alimentaire, la vie animale à la ferme, la dégustation de produits locaux, etc. L'événement, organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture du Tarn, le lycée Fonlabour et la ville d'Albi, est reconduit tous les deux ans.

PERSPECTIVES

- Poursuite de l'événement *Fermes en ville*

Démarches exemplaires et responsables de la collectivité

Au-delà des projets menés sur le territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois mène des actions et porte des projets ayant pour objectif d'améliorer son fonctionnement et de poursuivre la mise en œuvre d'une démarche responsable en interne.

ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL À VÉLO

Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents

Pour encourager l'utilisation du vélo sur le trajet entre le domicile et le travail, la collectivité a mis en place une Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) pour ses agents. Cette mesure donne la possibilité à un employeur de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo entre leur domicile et leur lieu de travail.

La communauté d'agglomération a choisi de verser une IKV d'un montant forfaitaire annuel de 200 €, en contrepartie d'un engagement de l'agent à utiliser le vélo pour au moins 75 % des jours travaillés sur l'année. Cette indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu. En 2021, 66 agents en ont bénéficié.

Prêt de vélos aux agents

Depuis janvier 2019, pour permettre aux agents de tester l'usage d'un vélo sur leurs trajets domicile-travail avant de s'équiper, la collectivité met à disposition 10 vélos à assistance électrique.

Proposé sous la forme d'un prêt gratuit de trois mois avec une séance de prise en main à la remise du vélo, ce dispositif a déjà fait ses preuves. En 2021, 15 agents ont bénéficié d'un prêt de vélo.

MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été expérimenté dans les services lors de la pandémie de covid-19 en 2020. En 2021, le service ressources humaines a travaillé à la mise en place d'un protocole de télétravail hors périodes d'urgence sanitaire. Ce protocole sera applicable à partir de 2022. Il concerne les agents dont certaines missions sont identifiées comme télétravaillables, pour un maximum de deux jours par semaine et en conservant un jour commun sur site à tous les agents d'un même service. En septembre 2022, 37 agents bénéficiaient du télétravail.

INTÉGRER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS

En 2021, une session de formation des élus et des agents a eu lieu sur le sujet des achats durables, menée par le cabinet SYNETHIC. 32 personnes ont participé.

En 2021, la communauté d'agglomération a conclu 106 marchés publics :

- » 34 marchés de travaux.
- » 29 marchés de fournitures
- » 43 marchés de services

Sur ces 106 marchés, 72 ont intégré des clauses sociales et/ou environnementales.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre et % de procédures de mise en concurrence comprenant des critères environnementaux	33	47	46	26	42	36	72
	55 %	82 %	68 %	54 %	70 %	42 %	68 %

DÉVELOPPER LA DÉMATÉRIALISATION ET AMÉLIORER LE TRAVAIL COLLABORATIF

La communauté d'agglomération a mis en œuvre depuis le début des années 2010 plusieurs actions relevant de l'administration numérique, notamment pour des procédures internes à la collectivité, et le déploiement d'outils communs à l'échelle du territoire. On peut notamment citer parmi les outils les plus récemment mis en place :

- » 2016 : dématérialisation des **séances du conseil communautaire** (WebDE-LIB)
- » 2017/2018 : dématérialisation du **courrier** (WebGFC)
- » 2019 : déploiement de **l'intranet** collaboratif (LILA)
- » 2021 : déploiement et mise en production du portail de dématérialisation des autorisations d'urbanisme (la procédure papier continue à exister en parallèle). Interconnexion de ce portail et des logiciels d'instruction des autorisations avec la plateforme dématérialisée PLAT'AU des services de l'État.

Développer la dématérialisation des procédures administratives

Indicateur PCET	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation de papier (nombre de ramettes)	2504	2710	2248	2178	1660	2121 A4 101 A3	1940 A4 107 A3

UTILISER DES LOGICIELS OPEN-SOURCE

La communauté d'agglomération privilégie quand cela est possible l'usage de logiciels développés en open-source : ce qui lui garantit de disposer de logiciels dont les sources sont accessibles (soit pour faire évoluer en interne le logiciel, soit pour le raccorder facilement à un autre logiciel). Cela diminue les coûts de licence mais demande en contrepartie un travail interne pour l'adapter à l'organisation, ou le faire évoluer dans le temps.

La communauté d'agglomération ne contribue pas directement au développement de logiciels open source mais s'appuie sur un écosystème d'entreprises, SCOP et associations qui proposent un accompagnement, une maintenance et une évolution des logiciels.

- Logiciels Webgfc, Webdelib, iDélibre, iParapheur, S²Low, accompagnés par la SCOP LIBRICIEL
- Logiciel de téléphonie XIVO, accompagné par la SAS AVENCALL
- Cartographie open source VMAP, accompagnée par la SARL VEREMES...

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC AUTOMOBILE

Renouvellement du parc automobile

En 2021, le parc compte 253 véhicules et engins motorisés : véhicules de tourisme, utilitaires, poids-lourds, autobus, engins et remorques.

Consommation moyenne de carburant des différents types véhicules de la communauté d'agglomération

	2017	2018	2019	2020	2021
Flotte des bus (<i>en litres/100 km</i>)	38,55	38,62	38,75	37,7	38,4
Flotte des bennes à ordures ménagères (<i>en litres/heure</i>)	8,44	8,48	8,55	8,47	8,39
Flotte des poids-lourds (bennes à ordures ménagères comprises) (<i>en litres/heure</i>)	5,56	5,44	5,22	5,40	5,58
Flotte des engins (balayeuses de voirie, engins TP, etc...) (<i>en litres/heure</i>)	5,57	5,54	5,59	6,21	6,51
Flotte des Véhicules légers (<i>en litres/100 km</i>)	8,76	8,89	8,71	8,85	8,92

Une étude d'opportunité relative à l'évolution du parc de véhicules réalisée en 2018 a permis de mettre en évidence différents axes d'amélioration environnementale :

- › **Le renouvellement systématique (selon disponibilité du marché automobile) de véhicules légers de faible gabarit par des modèles tout électrique associé au dé-ploiement de structures de charges.**

En 2021, le renouvellement de deux véhicules thermiques par des véhicules à motorisation électrique a été effectué, portant ainsi la part de véhicules électriques à 25 % pour la flotte véhicules particuliers. Le quota de véhicules électriques continue d'évoluer d'année en année au gré des renouvellements.

- › **L'acquisition de bus à motorisation alternative lors des renouvellements de la flotte avec depuis 2020 une acquisition de 100% des nouveaux bus en hybride.**

Trois bus hybrides ont été mis en service en 2021. Ces véhicules intègrent un dispositif de démarrage/arrêt automatique du moteur, permettant non seulement une économie en termes de consommation de carburant, mais également la diminution des émissions polluantes et du niveau sonore du véhicule durant toutes les phases d'arrêt et d'immobilisation du véhicule. Ces bus ont une consommation de carburant inférieure de 10 % à celle des bus à motorisation purement thermique.

En parallèle, courant 2021, une étude sur la faisabilité d'électrification du réseau d'autobus a été initiée afin de prendre en considération toutes les possibilités de déplacements sur le territoire et de s'interroger sur l'ensemble des modes de transports collectifs gérés dans le cadre de la régie (autobus, minibus, navettes, TAD) et d'établir un processus de décision sur les acquisitions futures en lien avec le nouveau site d'exploitation des transports urbains.

Par ailleurs, une consultation des entreprises a été effectuée en vue d'un projet de construction d'une station de carburants unique multi-énergies, en incluant la possibilité d'y intégrer une solution bio-carburants pour véhicules légers mais également autobus et poids-lourds. Cette station servirait pour les services de la ville d'Albi et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (hors véhicules gestion des déchets).

Formation des agents à l'écoconduite

Dans l'objectif de diminuer la consommation de carburant, la question de l'écoconduite est abordée lors des formations FCO marchandises (6 en 2021), FCO voyageurs (21 en 2021) et Permis Poids Lourds (3 en 2021).

PERSPECTIVES

- › Continuer les acquisitions de véhicules légers électrique pour poursuivre le renouvellement de la flotte
- › Projet d'acquisition de deux bus supplémentaires à motorisation 100 % électrique
- › Projet d'acquisition de cinq bennes à ordures 19T 100 % électrique

FAVORISER L'IMPLICATION DES CITOYENS ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À Habitarn, la communauté d'agglomération de l'Albigeois présente « Une maison économe en ressources »

Chaque année, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est présente sur le salon Habitarn et accueille le grand public sur son stand-maison pour présenter ses actions en faveur du logement, ses solutions pour le tri et la diminution des déchets, les économies d'énergie...



Annexes

Annexe 1 : Carte d'identité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Données 2021

- » **16** communes*
- » **208,9** km²
- » **13^e** agglomération de la région Occitanie
- » **84 700** habitants
- » **407** hab/km²
- » **60** élus communautaires
- » **327** élus municipaux
- » **3 400** entreprises
- » **6 200** étudiants
- » **186** millions d'euros de budget
- » **1,5** million d'usagers transportés en bus par an
- » **5 398 202** m³ d'eau dépolluée
- » **4 759 285** m³ d'eau potable distribués
- » **358 761** Nm³ de biogaz produit
- » **20 843** tonnes d'ordures ménagères collectées
- » **9 162** inscrits dans les médiathèques
- » **175** km d'infrastructures numériques
- » **122 153** entrées aux espaces aquatiques
- » **493 858** MWh d'électricité consommés sur l'ensemble du territoire
- » dont **16 134** MWh consommés par les services de l'Agglomération, tous postes de consommation confondus

* 16 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 avec la création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion des communes de Puygouzon et Labastide-Débat.

Annexe 2 : Les indicateurs du développement durable

INDICATEURS EN LIEN AVEC LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Assemblée Générale de l'ONU a adopté en septembre 2015 l'Agenda 2030 instaurant 17 objectifs de développement durable et 169 cibles pour la période 2015-2030. Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté. Ces objectifs et ces cibles ne sont pas juridiquement contraignants pour les États mais constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. En France, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a développé une offre d'indicateurs territoriaux pour aider les acteurs à mesurer le développement durable et à suivre les progrès réalisés à une échelle régionale ou plus fine.

Quelques indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'échelle du territoire de l'Agglomération :

Éradication de la pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Indicateur sélectionné	Année	Valeur
Taux de pauvreté du territoire (au seuil de 60 %)	2013	14,5% (seuil : 1000 €/mois)
	2014	14,7% (seuil : 1008 €/mois)
	2015	15% (seuil : 1015 €/mois)
	2016	15,1% (seuil : 1026 €/mois)
	2017	14,7% (seuil : 1 041 €/mois)
	2018	15,5% (seuil : 1063 €/mois)
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (aides incluses) médian	2019	14,7% (seuil : 1102 €/mois)

Source INSEE 2019

Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Surface agricole totale engagée en BIO (AB ou en conversion)	2015	1 101 ha
	2016	1 194 ha
	2017	1 405 ha
	2018	1 656 ha
	2019	1 503 ha
	2020	2 053 ha

Source : Interbio-Occitanie

Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

% de l'année avec une qualité de l'air Très bonne et bonne	2014	80%
	2015	70%
	2016	85%
	2017	80%
	2018	66%
	2019	76%
	2020	85%

Source : Atmo Occitanie

La méthode de calcul de l'indice a été changée à partir de janvier 2021 par ATMO.

% de l'année avec une qualité de l'air Bonne et moyenne	2021	76%
---	------	-----

Source : Atmo Occitanie

Éducation de qualité

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

	2014/2015	5 754
Effectif étudiants post-bac <i>Source Agglomération Service DESR</i>	2015/2016	6 014
	2016/2017	5 946
	2017/2018	6 090
	2018/2019	6 104
	2019/2020	6 279
	2020/2021	6 600

Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

	2015	Femmes : 2133 € Hommes : 2116 €
Différence de salaire Hommes/Femmes au sein de la collectivité toutes filières et catégories confondues <i>Source : Service RH Agglomération Rapport égalité hommes-femme</i>	2016	Femmes : 2165 € Hommes : 2039 €
	2017	Femmes : 2184 € Hommes : 2060 €
	2018	Femmes : 2434 € Hommes : 2237 €
	2019	Femmes : 2477 € Hommes : 2273 €
	2020	Écart de 9 % en faveur des hommes
	2021	Écart de 9 % en faveur des hommes

Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

	2008	67,8%
Taux d'activité des 15 à 64 ans <i>Détail : Rapport entre le nombre d'actifs de 15-64 ans et l'ensemble de la population de 15-64 ans</i> <i>Source : INSEE Recensement population.</i>	2013	69,3%
	2019	70,9%

Réduction des inégalités

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

	2013	3,4
Rapport inter-décile 9 ^e /1 ^{er} <i>Détail : rapport entre les 10% de revenus les plus élevés et les 10% de revenus les plus faibles</i> <i>Source : INSEE</i>	2014	3,4
	2015	3,3
	2016	3,3
	2017	3,3
	2018	3,2
	2019	3,2

Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

	2015	35,91%
Taux de valorisation des déchets <i>Source : Agglomération Service GEDE</i>	2016	37,89%
	2017	38,43%
	2018	39,26%
	2019	40%
	2020	40,27%
	2021	42,95%

Lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

	2019	61%
Part du chauffage dans les consommations d'énergie du secteur résidentiel <i>Source : PictoSTAT</i>		

Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

	2014/2015	1161
Linéaire (en mètre) de haies plantées sur le territoire de l'Agglomération par l'association arbres et paysages (programme PACAGE) <i>Source : Association Arbres et paysages</i>	2015/2016	1867
	2016/2017	2772
	2017/2018	868
	2018/2019	1 562
	2018/2019	2 247
	2020/2021	3 860

Les indicateurs du plan climat énergie territorial

Axe 1 : Diminuer les consommations énergétiques de l'Agglomération et développer les énergies renouvelables

N°	Fiche actions	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1	Réduire la consommation énergétique liée aux transports urbains	Consommation énergétique du parc en litres/100 km (autobus standards et articulés)	37,86	33,79	38,55	38,62	38,75	37,97	38,4
2	Réduire les consommations énergétiques liées à la collecte des déchets	Consommation énergétique des bennes à ordures en litres/heure	-	-	8,43	8,45	8,55	8,47	8,39
3	Réduire les consommations énergétiques du parc automobile	Consommation énergétique moyenne du parc véhicules légers et poids lourds en litres/100 km (pour les VL et certains PL) et en litres/h pour les autres PL hors BOM et autobus.	15,23 l/100 km Et 42,52 l/h ¹	20,04 l/100 km Et 10,78 L/h ¹	10,32 l/100 km Et 7,82 l/h	11,06 l/100 km Et 8,64 l/h	10,98 l/100 km Et 6,67 l/h	Indicateur discontinué	Indicateur discontinué
5	Construire ou réhabiliter les bâtiments selon des critères haute qualité environnementale et intégrer les énergies renouvelables	Consommation énergétique des bâtiments en kWh/m ² .an	Gaz : 175 Elec : 159	Gaz : 160 Elec : 149	Gaz : 154 Elec : 144	Gaz : 167 Elec : 151	Gaz : 162 Elec : 166	Gaz : 100 Elec : 160	Gaz : 122 Elec : 165
		Consommation d'eau en m ³ /an	55 731	55 896	55 100	49 411	56 494	32 800	27 952
		Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1 %	0,4 %
6	Améliorer la performance énergétique du centre aquatique Atlantis	Consommation énergétique du centre aquatique en kWh/m ² .an	Gaz : 280 Elec : 157	Gaz : 265 Elec : 155	Gaz : 229 Elec : 148	Gaz : 259 Elec : 155	Gaz : 250 Elec : 155	Gaz : 205 Elec : 132	Gaz : 240 Elec : 131
		Consommation en eau en m ³ /an/m ²	3,7	3,47	-	2,94	3,29	1,56	1,79
		Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation	0	0	0	0	0	0	0

1 : Indicateurs 2015 et 2016 extrapolés à partir de données de consommation estimées. Consommations relevées précisément à partir de 2017

7	Récupération d'eau de pluie sur les sites	Consommation en eau potable en m ³ /an	55 731	55 896	55 100	49 411	56 494	32 800	27 952
8	Réduire les consommations de la station d'épuration de la Madeleine	Consommation énergétique de la STEP en kWh/m ³ d'eau traitée	0,549	0,435	0,449	0,431	0,559	0,549	0,56
		Part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,73	0,82
10	Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public	Consommation énergétique de l'éclairage public en KWh	7 793 058	7 339 558	7 277 708	7 035 916	7 154 094	6 800 000	6 186 000
		Émissions de GES évitées annuellement par rapport à la consommation 2013, en tonnes de CO ₂ (Facteur émission Elec France pour usage Éclairage public : 0,092 kg/KWh)	0 (ref)	42	47	70	0 réduction de GES par rapport à la conso globale, mais 5t de CO ₂ via les chgmts de luminaires en LED	81	137
11	Poursuivre les engagements en matière d'achats éco-responsables	Nombre de procédures de mise en concurrence comprenant des critères environnementaux	33 55%	47 82%	46 68%	26 54%	42 70%	36 42%	72 68%
12	Développer les actions d'éco-responsabilité au travail	Consommation en eau (m ³) et en énergie des bâtiments (kWh/m ² .an)	Eau : 55731 Gaz : 175 Elec : 159	Eau : 55 896 Gaz : 160 Elec : 149	Eau : 55 100 Gaz : 229 Elec : 148	Eau : 49 411 Gaz : 167 Elec : 151	Eau : 56 494 Gaz : 162 Elec : 166	Eau : 32 800 Gaz : 100 Elec : 160	Eau : 27 952 Gaz : 122 Elec : 165
		Consommation des services en papier	2504 ¹	2710 ²	2248	2178	1660	2121 A4 101 A3	1940 A4 130 A3
13	Former à l'éco-conduite les agents	Consommation des véhicules en litres/100km (pour les VL et certains PL) et en litres/h pour les autres PL/engins	26,54 l/100km Et 72,53 L/h ³	30,70 l/100 km 13,56 L/h ³	24,78 l/100 km et 6,8 l/h	25,4 l/100km Et 7,82 l/h	24,55 l/100km Et 7,6 l/h	Indicateurs discontinués	
		Nombre d'agents formés	28	27	51	23	23	0 ⁴	0 ⁴
14	Développer la dématérialisation des procédures administratives	Consommation de papier (en nombre de ramettes)	2504	2710	2248	2178	1660	2121 A4 101 A3	1940 A4 130 A3

1 : Intégration du service ADS

2 : Intègre les commandes fin 2016 pour période 1^{er} trimestre 2017

3 : Indicateurs 2015 et 2016 extrapolés à partir de données de consommation estimées. Consommations relevées précisément à partir de 2017

4 : Pas de formations conduites spécifiquement sur l'écoconduite en 2020 et 2021, mais la thématique est abordée lors des permis Poids Lourds

Axe 2 : Contribuer à la réduction des consommations énergétiques du territoire et à l'amélioration du cadre de vie

N°	Fiche actions	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
16	Développer les transports urbains et l'intermodalité	Fréquentation des bus	1 350 000	1 350 000 ¹	1 450 000	1 550 000	1 650 000	1 100 000 ²	1 500 000

1 : Fréquentation des bus impactée par un mouvement social au printemps 2016

2 : Fréquentation des bus impactée par les confinements

Axe 3 : Réduire la vulnérabilité des services de l'Agglomération face aux aléas et tendances climatiques

N°	Fiche actions	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17	Développer la marche et le vélo dans les déplacements quotidiens	Aménagements cyclables en mètre linéaire (Ref 2010 : 78 450 ml)	97 622 +24% / 2010	101 620 +29% / 2010	106 525 +35% / 2010	108 224 +38% / 2010	108 734 +38% / 2010	111 367 +41% / 2010	114 000 +45% / 2010
		Nombre d'arceaux de stationnement installés	+ 50	+ 50	+20	+40	+20	+30	+30
		Bourse aux vélos (vélos déposés / vélos vendus)	200 / 170	249 / 176	195 / 121	319 / 276	346 / 215	255 / 178	285 / 215
		Prêt vélo étudiant (nombre total vélos mis à dispo)	20	40	50	50	70	70	70
			Part modale du vélo				3,4% (données EDVM)		5% (données INSEE)

Axe 4 : Inciter, sensibiliser, accompagner la population, les communes et les entreprises dans la diminution de leur impact sur l'environnement

N°	Fiche actions	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
25	Élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention des déchets	Quantités de déchets produites sur le territoire en kg/hab/an par rapport à 2010 (659 kg)	668 +1,4%	667 +1,2%	644 -2,2%	632 -4,1%	630 -4,4%	613 -7%	642 -2,6%
		Nombre d'arceaux de stationnement installés	25	25	27	29,5	32	34	38

Avec le concours financier :





**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigois.fr